



Arrêté DEVE-2025-N° 845

**Nomination du jury d'examen de  
Master Sciences, Technologies, Santé**

**Mention Sciences de la Matière**

**Le Président de l'université des Antilles**

- VU** le code de l'Education notamment l'article L613-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU** l'arrêté du 1er juillet 2022 accréditant l'Université des Antilles en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- VU** la délibération n°2022-02 du conseil d'administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'université des Antilles (UA) ;
- VU** les propositions de l'administratrice provisoire de l'UFR Sciences, Technologies, Environnement (STE) ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le jury d'examen de master sciences de la matière pour l'année universitaire 2025/2026 est composé de :

**Président : Florent ROBERT, PR**

**Membres :**

Mounim LEBRINI, PR  
Mickael RIMBOUD, MCF  
Maxime CHEVALIER, MCF

**ARTICLE 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

**ARTICLE 3**

La directrice générale des services par intérim et l'administratrice provisoire de l'UFR STE sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, 24 septembre 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY



En application de l'article R.421.1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté et ce dans les deux mois à partir de sa publication. cette juridiction administrative peut être saisie par voie postale, mais également par l'application «Télerecours Citoyens», accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Université des Antilles**

**Siège - Administration générale - Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)**

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

[www.univ-antilles.fr](http://www.univ-antilles.fr)